

MERCREDI 12 MAI 1844.

GAZETTE DES TRIBUNAUX,

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE :

18 fr. pour trois mois;
36 fr. pour six mois;
72 fr. pour l'année.

FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

ON S'ABONNE A PARIS,

AU BUREAU DU JOURNAL,

Quai aux Fleurs, 11.

(Les lettres et paquets doivent être affranchis)

COUR DES PAIRS.

AFFAIRE DARMÈS.

M. le rapporteur continue en ces termes. (Voir la *Gazette des Tribunaux* d'hier.)

L'affiliation de Darmès, de Duclos, de plusieurs autres inculpés aux sociétés secrètes, les révélations de Borel, nous ont imposé le devoir de vous signaler ces réunions ténébreuses, où s'élaborent les doctrines subversives, où se fabriquent les publications incendiaires qui, pervertissant les masses ignorantes et passionnées, et les trompant sur leurs droits et leurs intérêts, les provoquent au renversement des bases même de l'ordre social; qui, déversant chaque jour la calomnie et l'insulte sur une tête sacrée, la dévouent au poignard de fanatiques sectaires. Pour garantir le pays des dangers qui le menacent, il faut les dévoiler à ses yeux, et nous le ferons sans réserve. Nous ne vous dirons rien qui n'ait été constaté par des informations judiciaires, et toutes les pièces dont nous ferons usage ont été régulièrement saisies, à l'exception d'une seule, à nous transmise par l'autorité administrative.

Toutes les fois que la justice est parvenue à porter la lumière au sein des sociétés secrètes, elles ont été, par le fait seul de la publicité, condamnées à disparaître, au moins pour quelque temps, et à chercher de nouvelles formes d'existence. C'est ainsi qu'elles ont agi après les journées de mai 1839 comme après celles d'avril 1834; mais, dans leurs transformations successives, leur but a toujours été le même et tous les moyens de l'atteindre ont été employés par elles.

L'indication de certaines modifications de notre système électoral est bientôt devenue pour les factions anarchistes un prétexte et un instrument de révolution politique et sociale. C'est ce qu'elles n'ont pas dissimulé dans l'intimité de leurs communications; c'est ce qu'elles ont osé avouer dans des pétitions, et surtout dans les banquets imaginés pour seconder leur propagande.

Dans une pièce sans signature, saisie au domicile d'un sieur Audry, paraissant être un brouillon de lettre écrit de sa main, et contenant des avis sur la formule de rédaction des pétitions pour la réforme électoral, on lit les passages suivants :

« Ne perdons pas de vue que ce n'est là qu'un moyen de remuer le pays, de fortifier l'opposition en attirant les regards des citoyens sur les affaires d'un gouvernement établi sur des institutions évidemment vicieuses. N'oublions pas que ceux qui ont jeté le gant à la monarchie savent très bien que la victoire ne sera pas emportée demain. Ce sont des luttes qui sont à peine commencées et se continueront... Mais en voilà assez, je crois, pour te mettre au courant et pour t'expliquer l'esprit de la pétition, l'intention de ceux qui ont lancé la formule et fait un appel au pays. Il faut s'attendre maintenant à tout et s'organiser en vue d'événements qui peuvent être prochains, de même qu'ils peuvent se faire attendre. Si le pouvoir sévit, il y aura de nouvelles protestations, de nouvelles manifestations; elles seront faites en restant dans la loi autant que possible, parce qu'il faut amener le pouvoir à violer la loi pour se défendre; son affaire sera faite alors. Le gant est jeté par les républicains... »

Dans la pétition lyonnaise pour la réforme électorale publiée par le *Censeur de Lyon*, le 25 août 1840, on lit :

« A nos yeux, la réforme électorale est le mode par lequel la souveraineté du peuple doit se produire. Réforme radicale et souveraineté populaire sont identiques... Accepter sans réserve la réforme politique, qui peut seule amener comme conséquence prochaine la réforme sociale... ne pas adhérer serait se séparer de la démocratie; ne pas adhérer serait évidemment donner appui aux défenseurs du monopole, et étayer l'ordre de choses actuel... »

Lors du banquet réformiste donné à Châtillon, le sieur Leserré, président provisoire, parlait ainsi aux convives dans le discours qu'il leur adressa :

« Citoyens, comme nos pères, nous saurons vaincre toutes les résistances intérieures... Le peuple surveille les mauvais desseins, et ferait promptement justice de la trahison, si elle apparaissait, quelque haut qu'elle fût placée. (Très bien! très bien!)... Bientôt, d'un bout de la France à l'autre... le cri de réforme sera dans toutes les bouches; et, alors, malheur aux pouvoirs de l'Etat, si, oubliant du passé, ils méprisaient et repoussaient encore les justes réclamations des citoyens! (Tonnerre d'applaudissements.) »

Darmès a déclaré qu'il avait assisté à ce banquet.

Le *Journal du Peuple* a publié un discours plus explicite prononcé par son rédacteur en chef, le sieur Dupoty, président le banquet démocratique, aux *Vendanges de Bourgogne*.

« Défions-nous tous de nous-mêmes, dit l'orateur; maîtrisons cette tendance à théoriser exclusivement dans l'avenir, cette tendance qui nous isolerait, si nous nous y livrions, en supposant assis le triomphe de la souveraineté du peuple, au lieu de nous rallier par tous les moyens dans le présent pour l'obtenir... »

« Un de ces moyses, c'est la réforme. Si le mot est dans toutes les bouches, c'est que le besoin de la chose est dans toutes les têtes; c'est que le désir est dans tous les coeurs; chacun la veut, soit qu'il la regarde comme un but, soit qu'il ne voie en elle qu'un premier pas. Quant à nous, réforme politique donnant l'essor à une seconde réforme : la réforme sociale, sans laquelle la première, nécessaire comme transition, serait insuffisante comme résultat final : voilà où tendent tous nos vœux et tous nos efforts. (Approbation.) »

A ce banquet le sieur Delaunay, homme de lettres, porta le toast suivant :

« A la prudence, qui prépare le succès; A l'audace, qui l'obtient! »

Il termine ainsi :

« A la prudence donc! en attendant l'heureux jour où nous pourrions dire : Au courage! (Applaudissements.) »

Au même banquet, le sieur Basset, étudiant, porta un toast conçu en ces termes :

« A l'union de tous les démocrates : à l'abolition de tous les privilèges fondés sur la naissance ou la fortune ! (Bravo! nous comprenons.) »

Au sortir de ces banquets, et d'autres dont nous vous parlerons bientôt, les nombreux convives, échauffés par les vifs irritants faits à leurs passions, livrés à l'ardente fermentation que produit toujours le contact de tels esprits, jetaient l'alarme dans les rues de Paris par leurs vociférations mêlées de cris séditieux, résistaient à la force publique chargée de les dissiper, blessaient grièvement un soldat; plus tard même, dans une scène qui n'aurait sans trop de rigueur rattachée à cette origine, un brave sous-officier de la garde municipale était assassiné au moment où, désarmé, il essayait de faire entendre la voix de la raison à l'un de ces rassemblements tumultueux.

On reconnaît dès-lors la vérité de cette déclaration de Borel, contenue dans son interrogatoire du 17 janvier 1841 :

« Il y a aussi une autre société qui est groupée et qui est bien capable aussi de travailler à faire des révolutions, ce sont les réformistes... J'ai su cela, parce que j'ai vu la pétition que l'on faisait signer à tous ceux qui voulaient la signer. Les réformistes ont deux chefs qui groupent : l'un est un nommé David, l'autre un nommé Dorgal. D'après ce que j'ai entendu dire, ce sont d'anciens démocrates, ou, pour mieux dire, des débris des 12 et 13 mai. »

La pétition pour la réforme qu'a vue Borel, est probablement celle qui a été saisie au domicile de Duclos.

Nous devons aussi vous rappeler qu'une autre pétition pour la réforme a été saisie chez Darmès, et que chez Guéret, signalé par Borel comme

occupant dans la société des Communistes le grade d'agent révolutionnaire, on a trouvé une liste de souscription pour les frais d'une pétition en faveur de la réforme.

C'était surtout aux ouvriers que les excitations étaient adressées; on s'efforçait de les entraîner à des démonstrations hostiles.

Les vicissitudes inséparables du développement illimité de l'industrie exposent les classes ouvrières à des souffrances momentanées, que les dispositions de l'autorité publique et les secours de la bienfaisance s'empressent de soulager, que des habitudes plus morales, la prévoyance, l'épargne pour les jours mauvais du gain obtenu dans les temps prospères, rendraient moins fréquentes et moins vives. Quelquefois aussi, et hors des époques de malaise, il s'élève entre les maîtres et les ouvriers, au sujet du salaire et de la durée du travail, des difficultés qui pourraient être aplanies par la bienveillance réciproque et la saine appréciation des intérêts mutuels, mais que des prétentions exagérées, des accusations injustes, des suggestions étrangères viennent trop souvent envenimer et résoudre en troubles sérieux. C'est dans toutes ces circonstances que les factions anarchistes ne manquent pas d'intervenir, et cette intervention se fit surtout remarquer dans les derniers mois de 1840.

On répandit avec profusion parmi les ouvriers des libelles où les maîtres étaient traités d'exploiteurs et d'oisifs, tandis que les ouvriers étaient représentés comme travailleurs, dont les maîtres exploitaient sans pitié la misère, où l'on promettait un partage illusoire de travaux et de jouissances.

Ces doctrines décevantes n'agirent que trop sur les ouvriers, principalement sur ceux que leur turbulence, leur éloignement du travail, leurs habitudes de débauche disposaient plus à l'égarement. On les vit, lors même que le travail était abondant et les salaires élevés, quitter simultanément leurs ateliers comme par l'ordre d'une direction supérieure, et former d'immenses réunions, tantôt au sein de la capitale, tantôt dans les communes voisines; puis, quand on crut le moment favorable, on chercha à les pousser à un soulèvement général; on les compromet par l'assassinat de malheureux sergents de ville; puis enfin, un commencement d'insurrection éclata le 7 septembre dans le faubourg Saint-Antoine : des barricades y furent dressées; deux jours après on essaya l'envahissement d'un poste, on attaqua isolément des agens de la force publique; mais partout la garde nationale et l'armée comprimèrent encore cette fois la révolte et assurèrent le maintien de l'ordre. Les ouvriers, qui n'avaient été qu'égarés, ne tardèrent pas à revenir au sentiment de leurs devoirs, de leurs véritables intérêts, et reprirent pour la plupart leurs travaux.

Vous n'avez pas oublié la présence de Darmès dans les rassemblements, et l'espèce de proclamation composée et adressée par lui aux soldats dans la plaine de Pantin.

Parmi les agitateurs poursuivis pour leur participation aux coalitions d'ouvriers, on remarque un sieur Hubert, médecin, chez qui fut saisi le manuscrit d'un discours dont nous croyons devoir reproduire ici quelques passages :

«... Frères, les forts d'iniquité ont tenu conseil et ont dit : Divisons pour régner, démoralisons pour maintenir; mais les hommes dévoués ont répondu : unissons-nous pour avancer, devenons meilleurs pour vaincre... Et vous, ouvriers, nos frères, pauvres déshérités, qui, sous le poids du jour et de la chaleur, arrachez des entrailles de la terre les matériaux destinés à orner les palais de vos maîtres, et vous qui, couverts de haillons, fabriquez leurs tissus somptueux; ô vous tous ! qui, pour prix de travaux obstinés et de chaque jour, êtes admis à ramasser les miettes de la table des oisifs, prêtez l'oreille aux conseils de l'amitié ! Vous êtes abreuvés d'amertume, votre cœur est aigri, et, en haine du mal qui vous ronge, vous appelez une organisation nouvelle du travail; nous l'appelons aussi, nous l'espérons comme vous; mais nous la voulons efficace, nous la voulons radicale... »

Au domicile d'Hubert fut aussi saisie une pièce de vers bien propre à faire connaître les sentiments et le but des agitateurs. Cette pièce, intitulée *Allocution d'Hubert*, est ainsi conçue :

« Amis, il est venu le jour de la vengeance :
Le succès couronne nos vœux;
Nous allons délivrer le beau pays de France
Du joug humiliant de ses tyrans affreux.
Voyez de nos faubourgs s'élever les cohortes,
Voyez briller le fer mortel,
Le peuple campe au Carrousel.
Palais d'un vil tyran, ouvre au peuple tes portes,
Tombez sous nos poignards vengeurs,
Lâches préteurs, élégans satellites,
Satrapes sans vigueur, qui veillez aux guérites
Et protégez nos oppresseurs.
Le tocsin vibre au loin, la torche funéraire
Eclaire de ses feux le drame du trépas,
Et la Seine en ses flots qui mugissent tout bas,
Réflète une rougeâtre et sinistre lumière.
Le sang coule, le peuple a frappé ses grands coups :
Juge inflexible, il rend sa suprême justice.
Soyez punis, tyrans, que sonne enfin pour vous
L'heure terrible du supplice.
Peuple, retire-toi; laisse là les débris
De ces salons dorés, de ces brillans lambris,
Dont tes bras forts ont fait des ruines fumantes;
Va, rentre sous le toit modeste où tes enfans
Succent avec le lait les leçons envivantes
Qui versent dans le sein la haine des tyrans. »

Hubert a prétendu que cette pièce, bien qu'elle portât son nom, n'était pas de lui, et qu'il l'avait depuis plusieurs années; mais il n'a point justifié ces assertions.

A la suite de l'insurrection de mai 1839, provoquée par la société des Saisons, cette société qui avait succédé à celle des Droits de l'Homme, se trouva désorganisée par la condamnation ou la fuite de ses principaux chefs; mais les sectionnaires dispersés ne tardèrent pas à se rallier et à s'occuper de reconstituer une société nouvelle avec les débris de l'ancienne, sous le nom de société *Communautaire* ou *Communiste*. Cette forme fut choisie pour se rapprocher davantage de la classe ouvrière et exercer sur elle une action plus énergique en la réduisant par l'appât d'un partage égal et immédiat des biens et de toutes les jouissances sociales : c'était là cette réforme que la réforme politique était, ainsi que vous l'avez vu, destinée seulement à préparer.

L'idée de ce plan semble remonter à une époque antérieure. Déjà en 1835, des écrits communistes avaient été saisis par suite d'informations judiciaires, et, dans le quatrième numéro de *l'Homme libre* faisant suite au *Moniteur républicain*, et saisi le 29 septembre 1838, on lisait :

« Nous demandons enfin la communauté telle ou à peu près telle que l'a comprise Babeuf... Nous remplissons un devoir en détruisant de fond en comble l'édifice social pour l'élever ensuite sur de nouvelles bases... Le temps approche où le peuple exigera, les armes à la main, que ses biens lui soient restitués, car la plus grande partie de ce que le riche possède n'est que le fruit de la rapine... La terre doit appartenir à tout le monde... ceux qui ne possèdent rien ont été volés par ceux qui possèdent... »

Ces doctrines étaient enseignées dans une multitude d'écrits répandus

avec profusion, tels que ceux intitulés : *Ni Châteaux ni Chaumières*; *l'Histoire des égoutiers* et la *Tribune du Peuple*, tous trois de l'abbé Pil-
lot, ancien prêtre d'une prétendue Eglise française; la *Revue démocratique*, la *Vérité sur le parti démocratique*, Jacques Bonhomme, l'*Egalitaire*, l'*Histoire de la conspiration du général Mallet*, l'*Atelier*, *Devoir des révolutionnaires*, l'*Almanach démocratique*, le *Pays* et le *Gouvernement*, et bien d'autres. Quelques extraits de ces publications vous en signaleront l'esprit.

Ni Châteaux ni Chaumières. « Les immortels génies qui rêvent le bonheur du peuple, en 93, avaient bien compris que leur rêve ne se réaliserait jamais, tant que ces deux chances impurs (les prêtres et les nobles) qui le rongent ne seraient point entièrement anéantis; mais ils oublièrent bientôt cette vérité lorsqu'ils voulurent instituer une religion nouvelle. Ils ne savaient donc pas qu'une religion nouvelle, quelle qu'elle soit, est toujours un bonnier infect d'où s'exhalent les miasmes pestiférés qui portent la corruption et la mort au sein des peuples! Ils ne savaient donc pas que toute religion enfante nécessairement des castes, et que les castes ne vivent que du malheur des peuples... Eh bien ! nous, qui ne sommes ni chrétiens, ni païens, ni tout autre chose de ce genre; nous, qui ne voulons ni vivre des sueurs de la populace, ni lui faire l'aumône, ni la narguer, ni l'avilir, nous lui dirons : La terre n'appartient à personne; ses fruits n'appartiennent qu'à ceux qui la fécondent. Que si ces êtres souffreteux et tant méprisés jusqu'aujourd'hui viennent à douter de leurs forces, nous ajouterons : L'espèce parasite qui vous dévore est lâche et peu nombreuse; vous êtes plus de deux cents contre un! »

L'Histoire des Egoïstes. « Il faut le dire tout d'abord, crainte de récrimination et pour éviter tout jeu de surprise : il ne s'agit de rien moins que de changer totalement la surface du globe et, ce qui paraît beaucoup plus surprenant encore, de substituer instantanément à la vie de ses habitants une vie toute nouvelle, et dont ils ne peuvent retrouver aucun exemple dans le passé; de les amener à oublier tout ce qui a été jusqu'à présent l'objet des plus constants efforts de leur mémoire; à mépriser ce qu'ils ont le plus estimé; à rougir des usages dont ils ont été le plus orgueilleux; à trainer dans la boue ce qu'ils ont adoré; en un mot, à ressentir une aversion sans remède pour ce qu'ils ont recherché avec le plus d'ardeur, et à rechercher irrésistiblement ce qu'ils ont jusqu'alors ou ignoré, ou dédaigné, ou détesté. Communistes, à nous a été réservé l'accomplissement de cette œuvre immense! »

L'Egalitaire. « Ce n'est point par de ridicules lamentations, par de stupides soumissions, que le malheureux adoucit son sort, qu'il brise ses fers ! Non, non ! les oppresseurs ne cèdent pas à de vaines paroles. La liberté sourit à quiconque veut marcher hardiment à sa conquête; c'est un fort où l'on trouve toujours une brèche... Au surplus, ne perdons pas de vue qu'il ne s'agit ici que d'une transition révolutionnaire, et que, dans les époques critiques, c'est non seulement de l'hygiène, mais encore de la chirurgie qu'il s'agit de faire. »

Le Journal du Peuple, du 6 juillet 1840, disait : « Il n'y a réellement en France deux partis : le parti des capitalistes et propriétaires, et le parti des travailleurs; le parti des maîtres et le parti des ouvriers; le parti des privilégiés et le parti populaire; le parti aristocratique et le parti démocratique. »

Dans l'Histoire de la conspiration du général Mallet, que nous citons particulièrement, parce que Darmès en était porteur au moment de son arrestation, on lit : «... Les sociétés secrètes sont la seule sauve-garde d'un pays livré au despotisme, elles leminent continuellement, rallient les hommes de cœur et sont un effroi perpétuel pour le tyran... En conspiration celui qui ne fusille pas l'autre dans les vingt-quatre heures est un homme perdu. »

Les communistes avaient aussi leurs banquets; l'un des plus remarquables fut celui qui eut lieu à Belleville, le 1^{er} juillet 1840, sous la présidence de Pillot, et dont le récit imprimé fut répandu à un grand nombre d'exemplaires. Ce banquet avait été annoncé hautement comme réunion de communistes; on y porta des toasts à la réforme sociale, à la communauté des travailleurs et des jouissances, aux prolétaires victimes des exploiters, aux montagnards purs. Voici celui porté à la communauté égalitaire par Simard, ami de Darmès, qui lui-même était à ce banquet.

Citoyens,
En 89, l'indignation populaire renversa sous les ruines de la Bastille quatorze siècles de monarchie et de privilèges. Mais, hélas ! seuls en évidence, ce furent les bourgeois égoïstes qui prirent en main le char de l'Etat; et, au lieu de réaliser l'égalité réelle, s'emparèrent des aristocrates vaincus. En vain 93 et le sublime comité de salut public parvinrent à déjouer les infâmes projets de toutes les factions ennemies du peuple, et surtout les machinations perfides des lâches Girondins, la constitution de l'an II avait laissé dans l'Etat une lèpre dévorante : La propriété individuelle. De là naquirent toutes les mauvaises passions qui causèrent notre ruine; et les ennemis du bien public, qui fussent devenus impuis-
sants et citoyens, peut-être, sous le régime d'une communauté parfaite, se lièrent ensemble pour conjurer la ruine de l'Etat. Thermidor plongea dans le deuil tous les coeurs vraiment français; prairial et vendémiaire consommèrent nos malheurs; et succombant enfin sous les colosses du parti vainqueur, la régénération sociale fut ajournée pour cinquante ans.

Citoyens, n'ayons donc désormais qu'une seule et même devise :

« A la communauté égalitaire ! »

Des relations de propagande communiste avaient été établies dans plusieurs villes, notamment à Lyon et à Rouen. A l'égard de Lyon, on trouve des renseignements instructifs dans une lettre saisie chez un sieur Ott, auteur d'écrits où les idées des Saint-Simoniens, des Fourieristes, sont combinées avec celles de l'auteur et alliées à une sorte de mysticisme religieux; cette lettre, signée Nermon, est écrite de Montbrison, le 1^{er} septembre 1840, et adressée à Ott; en voici quelques passages :

« Il y a six ou sept semaines, une réunion de patriotes avait été fixée à Lyon; je m'y rendis avec Duché et quelques autres patriotes de Saint-Etienne. Le rendez-vous avait été accompagné de mystère. Aussi pensions-nous nous y trouver en grand nombre, ce qui manqua tout à fait. Tout cela avait été organisé par des communistes de Lyon. Nous en fumes irrités, Duché et moi. Cependant nous voulûmes bien discuter. Le croiriez-vous? Nos communistes, qui avaient cru ne voir que des amis, trouvèrent des adversaires dans tout ce qui n'était pas eux. Malgré eux, ils furent obligés d'entendre le développement des principes de la doctrine. Ils eussent voulu en rire; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il n'y avait rien de risible que dans leur système. Les citoyens de Marseille et de Montpellier goûtèrent parfaitement nos principes, et furent inébranlables sur la nécessité de poser les principes religieux à la tête du principe républicain. Nos communistes en vinrent à faire toutes sortes de concessions. On fut d'avis de coopérer vivement à la réforme, de créer partout des noyaux révolutionnaires. Une chose sur laquelle tout le monde fut d'accord, ce fut la nécessité d'une révolution quand même. Beaucoup de villes du Midi, entre autres Carcassonne, se disent prêtes à marcher, et n'attendent que le concours des autres villes. Une chose remarquable, c'est que les patriotes du Midi semblent se dégoutier de suivre l'impulsion parisienne; ils proposent de faire corps avec Lyon, en s'isolant de Paris; ce serait dangereux. Quoique les communistes lyonnais soient bien plus modérés que ceux de Paris, ils me semblent cependant à craindre. Ils se sont organisés en bandes comme eux, et trouvent beaucoup d'adhérents parmi les ouvriers. Leurs déclamations contre la propriété font beaucoup d'effet...; il est urgent que ces gens-là soient terrassés, ou plutôt ramenés à des idées plus saines... ils sont tous, en général, sans logique. Il est fort à craindre qu'au premier moment ils nous fassent un arrêt ou un mai. Si Lyon s'insurge, il trouvera écho à Saint-Etienne, où s'est aussi organisée, malgré tous nos efforts, une bande de communistes; il trouvera écho dans le Midi, qui attend avec impatience. »

A tout cela je ne vois qu'un remède, c'est que les hommes probes et énergiques se fassent révolutionnaires et agitateurs. La révolution est imminente; on la veut à tout prix. Les hommes courageux et intelligents ne doivent pas s'isoler. Dès lors, il me semble nécessaire que nous ne restions pas en arrière... Les communistes par système sont peu nombreux, les autres sont des machines révolutionnaires, et voilà tout. Ne pourrait-on pas se rallier les chefs et leur faire entrevoir les tristes résultats d'une révolution de brigandages? Je crois la chose possible. Pardonnez-moi si mon opinion n'est pas la vôtre, mais je vois la révo-

ification fut-elle mieux justifiée? Les épreuves qu'a subies la France depuis dix ans n'ont-elles pas signalé au monde la haute sagesse du Roi, son dévouement entier et fidèle au maintien de nos droits, à la protection de tous nos intérêts, au progrès de notre prospérité?

Notre mission est terminée; permettez-nous, Messieurs, une réflexion dernière.

De nombreux et sévères enseignements ont été donnés à la France; qu'elle veuille enfin les comprendre! On le sait maintenant: dans l'instinctive pensée des factions anarchistes, il ne s'agit pas de diversités d'opinion sur le système de conduite du gouvernement constitutionnel, il ne s'agit plus même des formes de ce gouvernement. La révolution politique n'est qu'un prétexte, c'est la révolution sociale, c'est la destruction de toutes les garanties sociales qui est le vrai but. Quand, en 1854, l'association des Droits de l'homme intitulait une de ses sections; « De l'abolition de la propriété, » elle prétendait n'entendre abolir que la propriété mal acquise; aujourd'hui, les Communistes disent, publient: « La propriété c'est le vol. » C'est par les massacres qu'ils veulent arriver au pillage; c'est parce que le Roi est, suivant leur expression, « la clé de la voûte, » qu'ils attentent à sa vie. C'est donc aussi pour la défense de la société que tous les bons citoyens doivent unir et employer énergiquement toutes leurs forces; c'est pour défendre la société qu'ils doivent défendre les institutions qui la régissent et le Roi qui la protège.

ANNEXE AU RAPPORT.

RAPPORT (1)

SUR LES MESURES A PRENDRE ET LES MOYENS A EMPLOYER POUR METTRE LA FRANCE DANS UNE VOIE REVOLUTIONNAIRE LE LENDEMAIN D'UNE INSURRECTION VICTORIEUSE EFFECTUEE DANS SON SEIN.

Lu à la Société Démocratique française, à Londres, dans la séance du 18 novembre 1859.

Les diverses conclusions de ce rapport ont été adoptées après discussion par la Société Démocratique française, le 14 septembre 1840.

DE L'IMPRIMERIE DE THOMPSON, 64, HOLBORN.

RAPPORT, ETC.

Citoyens,

Le 4 novembre dernier nous avons été nommés par vous, à l'effet d'examiner la question suivante:

« Quelles seront les mesures les plus promptes à prendre et les moyens à employer pour mettre la France dans une voie révolutionnaire, le lendemain d'une insurrection victorieuse effectuée dans son sein? »

Vous avez désiré avoir de nous un travail préparatoire sur la réponse à cette question, afin que la discussion au milieu de vous en fût plus facile, et le résultat de celle-ci plus nettement exprimé. Ce travail, nous l'avons fait le mieux qu'il nous a été possible, et nous venons aujourd'hui vous le présenter.

Nous avons pensé qu'il fallait, pour que notre travail fût fait avec plus d'ordre et compris par vous avec plus de facilité, diviser la question mère, celle sur laquelle roule tout ce que nous dirons dans ce rapport, en une série d'autres questions qui toutes auront leur solution respective.

Nous avons cru aussi qu'il serait bon de vous donner tout d'abord la série pure et simple de ces questions, c'est-à-dire dégagées de tout développement, afin que, par elles, vous puissiez embrasser d'un coup d'œil les rapports qu'elles peuvent avoir avec le sujet qui nous occupe: celui-ci touche à tout, il a donc une foule de ramifications qui seraient pour nous un labyrinthe inextricable si la méthode ne venait à notre secours en étant pour nous le fil d'Ariane.

Voici ces questions que, comme nous venons de vous le dire, nous allons d'abord formuler en masse, mais sur chacune desquelles nous reviendrons pour les développer et en tirer une solution.

- 1. Devra-t-on créer un gouvernement provisoire?
2. Si on l'établit, de combien de membres devra-t-il être composé?
3. A quels hommes devrons-nous confier le maniement des affaires?
4. Quel devra être le mode d'élection des membres du gouvernement provisoire?
5. Quelle devra être la nature de la direction gouvernementale?
6. Quelle devra être la durée du gouvernement provisoire?
7. Quels seront les meilleurs moyens à employer pour diriger l'opinion publique?
8. Faudra-t-il avoir une armée dite Révolutionnaire?
9. Les directeurs de la nation devront-ils nommer eux seuls aux emplois publics?
10. Quels devront être les premiers actes du gouvernement?
11. Devra-t-on laisser au gouvernement la faculté d'agir comme il l'entendra pour la cause du salut public, ou devra-t-il avoir à côté de lui une autorité qui aura la mission de contrôler ses actes?
12. Que devra-t-on faire pour l'armée?
13. Quelle devra être l'attitude de la république devant les gouvernements étrangers?
14. Les récompenses à donner aux citoyens devront-elles être matérielles ou morales?
15. Quelle devrait être l'organisation du travail et des travailleurs en général?
16. Devra-t-on s'occuper immédiatement de l'application d'un nouveau système d'éducation publique?— Quel devrait être ce système?
17. Dans quelle limite devra-t-on comprendre la liberté de la presse?
18. Enfin quels seront les meilleurs moyens à employer pour se procurer l'argent nécessaire aux dépenses publiques?

Voilà, citoyens, ce dont on aura à s'occuper d'abord comme étant le plus important.

Dans ce que nous venons de vous dire vous avez dû remarquer 1° que nous n'avons pas créé pour les clubs une question spéciale. La formation des clubs nous a paru tellement dans la nature des choses, que nous n'avons pas pu nous imaginer qu'elle ne pourrait pas s'effectuer. Nous avons pensé d'ailleurs que la discussion à ce sujet était du domaine de la question qui traite de la direction de l'opinion publique, dont nous devons parler;

2° Que, malgré le désir que vous en aviez manifesté dans la dernière séance, nous n'avons pas cru devoir mettre en première ligne de discussion la question de l'organisation du travail, et cela parce que nous pensons qu'il faut suivre la marche naturelle des besoins qu'on aura à satisfaire, marche que nous croyons avoir indiquée par l'ordre de nos questions.

Arrivons maintenant au développement et à la solution des questions. Nous vous avertissons, citoyens, que nos idées et nos opinions sur les choses dont nous allons parler sont toutes marquées au coin du système communautaire; que, dans les moyens que nous vous proposerons, comme devant être, selon nous, les meilleurs à employer le lendemain d'une insurrection, nous n'avons vu qu'une manière d'arriver, plus tôt que par telle autre, à l'établissement de la communauté, but vers lequel nous tendons, persuadés que nous sommes qu'il est jusqu'à présent le terme le plus avancé du progrès: nous y croyons donc fermement, jusqu'à connaissance et preuve d'un meilleur possible.

Nous profiterons de cette digression pour dire encore une fois que nous entendons par communauté: participation de tous à tout, c'est à dire participation de tous les hommes à l'éducation, au travail et aux fonctions, aux jouissances. Partant de là nous abordons la première question.

1° Devra-t-on créer un gouvernement provisoire?

Notre réponse à cette question est facile et, nous en sommes persuadés, ne trouvera pas parmi vous d'opposition.

(1) Pièce saisie le 24 février 1841 au domicile de de la Hodde, et le 28 du même mois à celui du nommé Pernin, à Belleville, suivant procès-verbaux dressés par Gille, commissaire de police.

Oui, on devra créer un gouvernement provisoire. A ce moment, toute direction antérieure ayant été renversée, il faudra nécessairement en mettre sur-le-champ une autre à sa place. Elle sera provisoire, en ce que, ne pouvant avoir, de premier abord, une forme fixe, on sentira, au bout d'un temps, dont nous ne pouvons limiter la durée, le besoin de la remplacer elle-même par une direction plus régulière.

2° De combien de membres devrait être composé ce gouvernement?

Si la confiance pouvait s'inspirer par un seul homme, notre avis serait qu'on mit un seul homme à la direction, qui aurait par là la grande unité et, partant, la plus grande force; mais où trouver un homme assez connu des masses pour leur donner cette confiance? D'ailleurs, est-il un homme assez sûr de lui-même en forces physiques, intellectuelles et morales, pour accepter l'exécution du travail énorme, et assurer sur lui la responsabilité de ses actes à cette époque de transition?

D'un autre côté, partager le pouvoir en beaucoup de mains serait un fait qui pourrait avoir les plus dangereuses conséquences. Ainsi, dans une délibération du conseil-directeur sur une mesure énergique et nécessaire à prendre pour le salut public, qui nous dira que les avis ne seront pas partagés, parce que, chez les uns, l'ignorance fera qu'ils ne comprendront pas la nécessité de l'application de cette mesure; parce que chez les autres, celle-ci leur inspirera de l'effroi ou froissera leur intérêt particulier, etc.? Et puis, quelques-uns ne pourraient-ils pas se liguier, avoir leur coterie, leurs hommes, comme on dit, qui profiteraient d'une occasion favorable pour les mettre, eux seuls, à la tête du pouvoir? Voyez alors quelle confusion, quelle anarchie ferait naître ce conflit d'intérêts et d'opinions, et quel mauvais effet en serait ressenti par le peuple dont il faudrait prendre continuellement tant de soin de diriger les idées et les actions!

Il faut donc chercher un milieu, et, pour le trouver, résoudre le problème suivant:

« Créer un personnel gouvernemental tel qu'il soit, d'un côté, assez nombreux pour inspirer la confiance, assez probe et assez sûr de lui-même pour faire le travail voulu et accepter la responsabilité de ses actes; d'un autre côté, qu'il soit limité de telle sorte, qu'il puisse toujours y avoir promptitude dans ses délibérations, unité dans ses décisions et dans leur effet. »

Cela posé, nous pensons que le trimvirat (1) est ce qui serait le mieux dans les conditions dont nous venons de parler.

3° A quels hommes devrons-nous confier le maniement des affaires?

Notre réponse à cette question sera simple. Nous devons confier la direction à des hommes qui, par leur parole, par leurs actions jusqu'alors, nous aient prouvé qu'ils ont les meilleures intentions en vue du peuple, les idées sociales les plus avancées, avec la ferme volonté d'employer tous les moyens de les faire triompher à temps: en un mot, nous devons confier la direction à des hommes révolutionnaires ou de progrès.

4° Quel devra être le mode d'élection des membres du gouvernement provisoire?

Comme la grande majorité du peuple pourrait se tromper dans le choix des hommes qu'elle croirait dignes d'être appelés au pouvoir, et, par là, porter un grave préjudice à la révolution, les républicains, les auteurs de l'insurrection devront prendre l'initiative à ce sujet, en proclamant immédiatement comme directeurs de la nation les hommes qu'ils sauront être les plus capables de la diriger dans le sens de cette révolution.

Il est à supposer qu'on n'aurait rien à craindre des hommes malintentionnés, parce que, avec les mesures actives qu'on aurait prises, ils ne trouveraient pas l'occasion de présenter leurs candidats.

On devrait ensuite faire afficher dans toutes les communes de la France la nomination au pouvoir des hommes qui auraient été appelés à diriger.

5° Quelle devra être la nature de la direction gouvernementale?

Nous répétons qu'elle devra être essentiellement révolutionnaire; et ici nous prendrons occasion de dire ce que nous croyons qu'il faut entendre par les mots révolution et révolutionnaire.

Révolution, selon nous, est l'application successive d'idées nouvelles au fait d'association ou société, et révolutionnaire est ce qui réalise par des actes les principes de révolution.

6° Quelle devra être la forme du gouvernement provisoire?

Vous concevez, citoyens, et nous l'avons déjà fait entendre, que nous ne pouvons pas limiter la durée d'un gouvernement provisoire. Nous dirons seulement qu'il faudrait qu'il durât le temps nécessaire à préparer les masses à accepter nos idées et à recevoir une application aussi étendue que le permettront les circonstances.

7° Quels seront les meilleurs moyens à employer pour diriger l'opinion publique?

Nous placerons en première ligne les clubs, les journaux, les théâtres et les fêtes.

Les clubs, dont nous n'avons pas mis en doute un seul instant la formation, et dans chacun desquels le gouvernement devra avoir soin de placer des hommes qui le comprennent et l'appuient pour les diriger, seront pour le peuple un foyer énorme de républicanisme (2).

Les théâtres, dont il faudra changer entièrement la nature actuelle, pour la remplacer par une destination toute du moment, seront un des moyens les plus puissants pour lui faire embrasser avec ardeur la cause révolutionnaire, parce que, dans leur sein, il y a non seulement la parole, mais encore l'action, qui agissent sur lui.

Les journaux, rédigés convenablement pour cette époque, et qu'il lira tous les jours, l'instruiront à la connaissance des idées nouvelles.

Les fêtes publiques, qu'il faudra toujours appliquer à la consécration d'un principe social, seront aussi un grand moyen d'action.

8° Faudra-t-il avoir une armée dite révolutionnaire?

Nous croyons l'existence d'une armée révolutionnaire dangereuse, impolitique.

1. Dangereuse, en ce que ce corps, par son titre et par sa position, ten-

(1) Ou gouvernement par trois hommes.

(2) Clubs.— Voici, quant aux clubs, comment il faudrait entendre leur formation, leur but et leur composition:

Formation.— 1° Dans chaque commune, un local sera désigné par les autorités pour être affecté à la réunion des citoyens en clubs.

2° Si, dans un é com mune, le nombre des citoyens était trop considérable pour qu'il fût possible de les réunir dans un même local, ils seraient divisés en sections, qui, alors, auraient chacune leur local de réunion.

But.— Les clubs seraient créés pour que dans leur sein les citoyens pussent:

- Y exprimer leurs opinions;
Y recevoir les communications d'intérêt général;
Enfin y commencer ou y faire leur éducation politique, sociale, par la discussion des idées émises relativement à celle-ci.

Composition.— Chaque club devra être composé:

A. Des citoyens compris dans la section ou dans la commune, et munis d'une carte de civisme qui devra être délivrée par l'autorité municipale.

B. D'un agent social.

C. D'un sténographe.

L'agent social près les citoyens représentera le gouvernement, qui lui-même représente la société; il leur fera part des idées, des instructions de celui-ci. Il leur donnera, autant que le permettront les circonstances, l'explication des actes des directeurs.

Le sténographe prendra note de tous les discours qui seront prononcés pendant les séances des clubs.

Il sera fait deux copies de ces discours:

Ces copies devront, après avoir été reconnues exactes et signées par le président et le secrétaire du club, être déposées, l'une aux archives du club, l'autre entre les mains de l'agent social.

Observations.— A. Les citoyens faisant partie d'un club ne pourront être admis dans un autre club que comme délégués.

Il ne devront aussi y prendre la parole que conformément aux termes de leurs mandats.

B. Aucune association politique que les clubs ne pourra se former ni subsister qu'avec l'autorisation et sous la surveillance du gouvernement.

drait continuellement à se faire corps délibérant, et vous ne voudriez pas de sanction ni d'initiative de la part d'une autorité qui ne serait qu'une partie de la nation, et pourrait se tromper dans la manière d'envisager l'application de telle mesure ou l'emploi de tel moyen, et s'opposer à l'un et à l'autre quand ils seraient nécessaires.

Ce cas constituerait un pouvoir dans le pouvoir, et alors plus d'unité.

2° Impolitique, en ce que l'armée révolutionnaire exciterait sans doute des haines de la part de l'armée de ligne.

D'ailleurs nous croyons qu'on pourra armer le peuple et le former en garde nationale; le peuple armé et bien dirigé est, à notre avis, la véritable armée révolutionnaire.

9° Les directeurs de la nation devront-ils nommer eux seuls aux emplois publics?

Nous croyons fortement qu'ils le devront. On a déjà proposé de laisser à la nation le soin de nommer aux emplois par le moyen d'élections opérées dans son sein. Mais d'abord, quel temps précieux ne perdrait-on pas à attendre d'elle qu'elle choisit et qu'elle élut les hommes qu'elle voudrait placer aux emplois, quand à cette époque il faudrait tant d'accélération dans la marche des affaires. Quels dangers ensuite ne présenterait pas ce mode de nomination, une faible minorité possédant seule alors l'intelligence sociale (4)?

D'ailleurs, qui pourrait mieux juger de l'aptitude de tel ou tel homme à remplir une fonction, que les directeurs de la nation?

Certes, il y aurait certaines fonctions où tous les citoyens pourraient nommer, mais ce ne serait qu'à des fonctions tout à fait en dehors de l'action gouvernementale.

10° Quels devront être les premiers actes du gouvernement provisoire?

Avant de répondre à cette question, tâchons de nous faire un tableau abrégé de la position dans laquelle se trouveront, à ce moment, les individus: notre réponse en sera plus facilement comprise.

Le lendemain de l'insurrection, le peuple sera sur la place publique sans travail et sans pain. Le commerce, ou ce qu'on appelle commerce, sera anéanti, ou au moins tout à fait arrêté, et une foule de positions qui tenaient par lui se trouveront dérangées. Beaucoup de riches, tous les nobles et les ex-gros fonctionnaires chercheront leur salut dans la fuite; les plus fanatiques cependant resteront sans doute en France pour tâcher d'y opérer une contre-révolution; les intrigants ambitieux, et ceux-là sont le plus à craindre, parce qu'ils prennent tous les masques, essaieront d'arriver au pouvoir et d'escamoter à leur profit les premiers résultats de l'insurrection; les gouvernements étrangers se prépareront à nous faire la guerre, etc.

Nous pensons qu'un gouvernement composé d'hommes comme nous le voulons et investi des pouvoirs extraordinaires, devra:

1° Adresser au peuple une proclamation dans laquelle il lui fera comprendre que lui, nouveau gouvernement, né du fait de l'insurrection qui vient de triompher, prend pour symbole et pour drapeau ces mots: égalité, fraternité, liberté, qu'il s'engage à faire tous ses efforts pour le mettre, lui peuple, à même d'acquiescer tout le bien-être que comporte l'application de ces principes; et enfin qu'il le conjure de l'aider de toutes ses forces dans l'exécution du travail qu'il va entreprendre pour arriver à cette application;

2° Décréter l'abolition de la monarchie et proclamer la république;

3° Décréter que tout homme a droit à l'existence et prendre des mesures pour assurer celle-ci; et, entre autres mesures, suspendre pour un temps dont les circonstances limiteront la durée l'exportation des grains. Créer dans chaque commune ou dans chaque canton de la France et mettre sous la surveillance des agents de l'autorité un magasin où les propriétaires de blé et autres céréales devront déposer ceux-ci; lequel blé ne pourra être vendu et retiré de ces magasins que par une permission des agents dont nous avons parlé; et enfin, appliquer des peines sévères à tout individu qui en aurait ou acaparé, ou détruit, ou exporté.

4. Décréter l'abolition des impôts sur les denrées consommées par le peuple, et établir, en outre, un maximum sur ces mêmes denrées.

5. Décréter des peines aussi sévères que le permettront les circonstances contre les individus qui chercheraient à émigrer, ou qui, par quelque moyen que ce fût, essaieraient à rétablir l'ancien ordre des choses.

6. Nommer à la direction des ministères.

7. Changer ou rappeler les ambassadeurs près les puissances étrangères.

8. Déclarer, s'il y a lieu, que la patrie est en danger; que tout homme en état de porter les armes doit être soldat pour la défendre; que la France va devenir un immense arsenal; en un mot, remettre en avant le décret de Barrère.

9. S'occuper de la défense des places frontières et de la place de Paris, s'il est jugé nécessaire de le faire; s'occuper ensuite d'une nouvelle organisation de l'armée. (Voir question 12.)

10. Décréter une nouvelle organisation de la garde nationale, ou si l'on veut civique, dans laquelle devront être admis seulement:

1° Les citoyens qui auront fait preuve de civisme;

2° Ceux qui, de tout temps, n'auront fait aucune opposition à la cause démocratique (2).

11° Devra-t-on laisser au gouvernement la faculté d'agir comme il l'entendra pour la cause du salut public, ou devra-t-il avoir à côté de lui une autorité qui aura mission de contrôler ses actes?

Comme le gouvernement dont nous parlons sera composé d'hommes fermes, dévoués et intelligents, et, comme nous l'avons dit, hommes aux meilleures intentions, nous ne voyons aucune nécessité, et nous voyons au contraire un danger de lui imposer une surveillance officielle qui pourrait ne pas le comprendre; et puis nous croyons fermement que contrôler un pareil gouvernement, c'est arrêter sa marche, c'est paralyser son action (3).

Mais comme aussi des hommes, si bien intentionnés qu'ils soient, peuvent devenir peccables, et que la nation sera en droit de demander à ses directeurs des garanties sur la moralité de leurs actes, il faudra qu'il soit bien entendu que ces directeurs devront, quand un gouvernement régulier aura remplacé leur gestion, et quelle qu'ait été la nature de leur conduite, comparaître devant l'assemblée des représentants pour y subir un jugement de leurs actes. S'ils sont trouvés coupables, ils devront être punis; si, au contraire, leur conduite a été bonne, ce jugement ne sera pour eux qu'une sanction honorable de tout ce qu'ils auront fait (4).

12° Que devra-t-on faire pour l'armée?

Le fait de l'insurrection ayant renversé tout ce qui était tête, l'armée se trouvera, de premier abord, privée de commandans supérieurs et de

(1) Qu'on ne perde pas de vue que l'époque dont nous parlons sera toute de transition, ce qui comporte un ordre de choses tout à fait irrégulier. Dans cette question, nous ne voulons pas parler non plus des représentants ou députés, qui plus tard, réunis en assemblée, devront selon nous gouverner la nation. Ces députés devront être nommés par le peuple et leur élection préparée par les membres du gouvernement provisoire.

(2) Pour bien préparer aux élections des membres de la future Convention, pour s'assurer d'avance que la constitution que donnera cette assemblée sera vraiment l'expression des idées et des besoins de l'époque, avec les moyens d'appliquer les unes et de satisfaire les autres; enfin, pour épargner un temps précieux, le gouvernement provisoire devrait faire aussi d'avance cette constitution; la faire discuter et accepter dans les clubs, qui ne nommeraient alors pour représentants que les hommes qu'ils sauraient être partisans de cette constitution: celle-ci ne manquerait pas d'être sanctionnée immédiatement par la Convention qui viendrait après le gouvernement provisoire, puisque chacun de ses membres l'aurait acceptée peu de temps avant sa venue à ladite Convention.

(3) Au reste, le degré de confiance qu'on accordera au gouvernement, la somme d'appui qu'on lui prêtera, dépendront de l'efficacité des mesures qu'il prendra au premier abord; et il est à supposer que l'a-propos, l'énergie et la conscience qu'il déploiera dans ses actes seront tels, que la confiance et la force lui viendront de toutes parts pour l'aider dans son œuvre, et qu'il sera alors inutile de créer un corps spécial pour le surveiller.

(4) Ce jugement fera naître aussi un rappel salutaire des principes révolutionnaires.

